



Plan de vigilance 2025



Sommaire

Avant-propos.

1. Cartographie des risques : identification et évaluation des risques générés par l'activité de France Télévisions.
2. Actions adaptées d'atténuation des risques ou prévention des atteintes graves.
3. Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou des fournisseurs.
4. Dispositifs de suivi des mesures mise en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.
5. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements.

Avant-propos

France Télévisions répond pour la sixième année à la loi n°2017- 399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Cette loi impose aux grandes entreprises, dont le groupe France Télévisions, d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance. Ce plan doit exposer les mesures de vigilance raisonnables sur lesquelles s'engage l'entreprise pour identifier et atténuer les risques et les atteintes graves envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Ces enjeux sont une préoccupation grandissante au sein du groupe France Télévisions et de ses nombreuses parties prenantes.

Le présent plan a été construit sur la base des cinq obligations visées par la loi sur le Devoir de vigilance, à savoir :

- Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- Des procédures d'évaluation régulière des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ;
- Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de la prévention des atteintes graves ;
- Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité ;
- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques.

Le présent plan de vigilance du groupe France Télévisions concerne l'ensemble de ses sites (Stations situées en France hexagonale et en Outre-mer) et de ses filiales¹. Le plan de vigilance envisage également les activités des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie lorsque ces activités sont en lien avec le groupe France Télévisions.

Il reprend également les informations déjà présentes dans les politiques du groupe : Charte d'éthique, Politique Santé, sécurité et Qualité de vie au Travail, Politique diversité et égalité professionnelle. Il expose les informations pertinentes données par le reporting du groupe dans son rapport annuel notamment dans la Déclaration de Performance Extra financière (DPEF).

Par ailleurs, ce plan fait le bilan des actions menées au cours de l'année 2025 et rend compte des différents indicateurs déterminés lors des groupes de travail menés afin d'élaborer le Plan de vigilance du groupe.

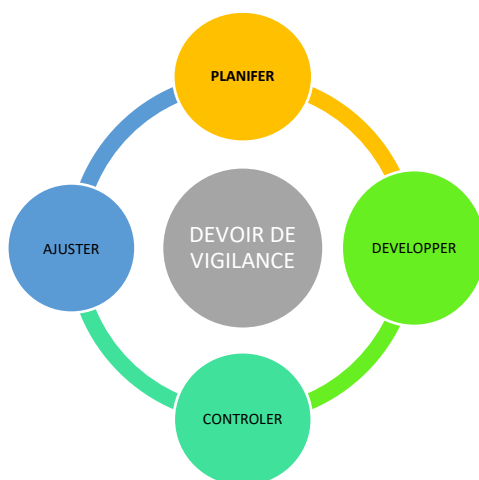
Au-delà de l'obligation réglementaire, France Télévisions est pleinement consciente de sa responsabilité sociétale et environnementale. Le changement de paradigme imposé par la loi sur le Devoir de vigilance constitue un levier important pour renforcer la cohérence et l'impact de la démarche RSE du groupe.

¹ A savoir, au 30 septembre 2024, France Télévisions Publicité ; France Télévisions Distribution ; France Télévisions SVOD ; France.tv studio ; GR1 ; ROM1 ; France 2 Cinéma ; France 3 Cinéma ; SCI France Télévisions ; SCI Valin ; France Télévisions Gestion Immobilière

Ce plan de vigilance est rendu public et inclus dans le rapport de gestion de France Télévisions.

1. Cartographie des risques : identification et évaluation des risques générés par l'activité de France Télévisions.

L'analyse des risques constitue une étape importante pour l'élaboration du plan de vigilance. Ces résultats vont influencer directement les politiques et les actions déployées par le groupe. La méthodologie appliquée pour cette cartographie s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui peut être représentée schématiquement de la manière suivante :

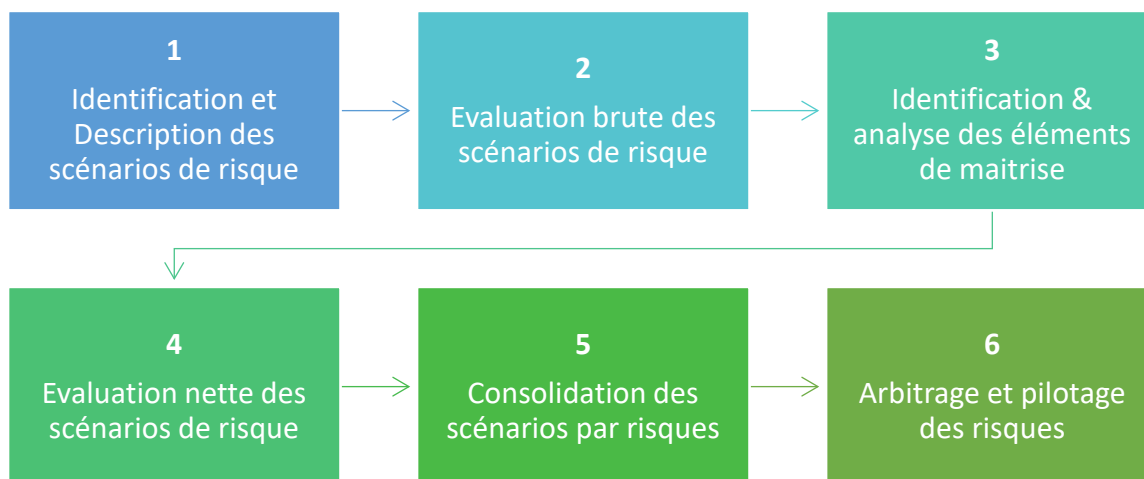


1.1 Méthodologie

Pour son premier travail de cartographie mené en 2020, le groupe France Télévisions s'est fait accompagner par un cabinet de conseil. Près d'une soixantaine d'entretiens ont été conduits auprès des différents métiers et entités du groupe afin d'identifier les différents scénarios de risques potentiels. Des ateliers de préparation ont été réalisés avec les directions suivantes : RSE, Achats hors programmes, Ressources humaines, Contrôle interne, Juridique, Audit interne, Financière, conformité, éthique et déontologie, ainsi que chacune des filiales ayant du personnel en propre. Chaque entretien a donné lieu à l'envoi d'un guide d'entretien en amont et a été consolidé par un compte rendu. La cartographie a ensuite été relue et validée par les directions et acteurs concernés.

➤ Etapes clés

Cette cartographie a été réalisée conjointement avec la cartographie des risques de corruption et des autres manquements au devoir de probité prévue par la loi Sapin II. L'approche a été adaptée pour tenir compte des spécificités de chacune des thématiques. Les étapes clés sont les suivantes :



➤ Une identification et une hiérarchisation des enjeux RSE

Le groupe France Télévisions améliore encore sa démarche de matérialité. Pour réaliser sa cartographie des risques et identifier ses principaux enjeux, France Télévisions a consulté en majeure partie ses parties prenantes internes, et s'est basée sur des référentiels internationaux pour déterminer les principaux enjeux des parties prenantes externes.

➤ Matrice de risques

Les scénarios de risque net consolidés ont ensuite été positionnés sur une matrice de priorisation. Cette matrice de priorisation fait ressortir cinq niveaux de risque, dont trois auxquels France Télévisions doit porter une vigilance renforcée.

1.2 Résultats de la cartographie des risques

Dans le présent plan de vigilance, les résultats de la cartographie ont été consolidés en quatre sections distinctes :

- Les risques en matière de droits humains
- Les risques en matière de santé et sécurité
- Les risques environnementaux
- Les risques en matière de contenu des programmes.

Les tableaux ci-après représentent les principaux risques identifiés liés aux thématiques du Devoir de vigilance. L'actualisation régulière de cette cartographie permet d'assurer la pertinence des scénarios identifiés dans le temps. Pour simplifier la lecture de ce plan de vigilance, seuls les principaux risques sont exposés ci-dessous.

1.3 Mise à jour des macro-risques CSRD

Début 2025, une analyse de double matérialité des enjeux CSRD a été réalisée. Cette analyse a permis d'identifier les enjeux CSRD pouvant être rattachés aux risques « Devoir de vigilance » identifiés.

Les principaux risques d'atteinte aux droits humains

	FTVSA + Filiales			Sous-traitants + Fournisseurs		
	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque Devoir de Vigilance	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque DDV
Droits humains	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Mettre en œuvre une politique d'entreprise égalitaire et non discriminatoire	Harcèlement et discrimination	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Protéger les travailleurs de notre chaîne de valeur	Non-respect des normes internationales en matière de droit du travail (Conventions de l'organisation internationale du travail)
	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Assurer de bonnes conditions de travail à nos équipes et un dialogue social de qualité	Isolement ou éloignement de l'environnement de travail	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Protéger les travailleurs de notre chaîne de valeur	Non-respect des droits humains fondamentaux (Conventions internationales : Pacte international aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)
	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Assurer de bonnes conditions de travail à nos équipes et un dialogue social de qualité	Non-respect des accords Qualité de vie au travail (QVT) et dégradation du climat social	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables		Non-respect de la législation interne en matière de droit du travail
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes		Couverture d'évènements portant atteintes aux droits humains			

Les principaux risques d'atteinte en matière de santé et sécurité

	FTVSA + Filiales			Sous-traitants + Fournisseurs		
	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque Devoir de Vigilance	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque DDV
Santé et sécurité	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Assurer de bonnes conditions de travail à nos équipes et un dialogue social de qualité Protéger nos équipes	Non-respect de conditions de travail équitables et sûres (heures supplémentaires, temps de trajet, rémunération, type de contrat etc...)	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Protéger les travailleurs de notre chaîne de valeur	Pratiques illégales mettant en danger la santé des employés
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Protéger nos équipes	Déplacement dans des zones à risque (départ à l'étranger, zones de conflits etc...)	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Protéger les travailleurs de notre chaîne de valeur	Pratiques illégales mettant en danger la sécurité des employés
	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Assurer de bonnes conditions de travail à nos équipes et un dialogue social de qualité Protéger nos équipes	Non accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite			
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Protéger nos équipes	Troubles musculosquelettiques et risques psychosociaux			

Les principaux risques d'atteinte à l'environnement

	FTVSA + Filiales			Sous-traitants + Fournisseurs		
	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque Devoir de Vigilance	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque DDV
Environnement	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Réduire notre impact carbone	Non prise en compte de la transition énergétique	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités		Non-respect des normes environnementales d'un prestataire lors d'achat de matériel
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités		Pollution environnementale dans le cadre des tournages	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités		Pratiques de tournages d'une société de production non respectueuses de l'environnement
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités		Couverture d'événements à risque portant atteinte à l'environnementale			

Les principaux risques en matière de contenu des programmes

	FTVSA + Filiales			Publics		
	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque Devoir de Vigilance	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque DDV
Contenu des programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Proposer des programmes mettant en avant l'environnement et les grands sujets de société	Incohérence entre l'engagement environnemental du groupe et le contenu de sa grille (émissions et publicités)	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Protéger nos téléspectateurs Parler à tous les Français	Programmes non adaptés à un jeune public
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Proposer des programmes mettant en avant l'environnement et les grands sujets de société Représenter la société dans nos programmes	Manquements à l'égalité homme/femme et à la représentativité des minorités dans les spots publicitaires et dans les programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Protéger nos téléspectateurs	Non prise en charge des alertes remontées par les publics via les dispositifs en place

	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes		Non-respect de la Charte des antennes du groupe (pluralisme, respect de la personne et de la dignité etc...)			
--	--	--	--	--	--	--

2. Actions adaptées d'atténuation des risques ou prévention des atteintes graves.

France Télévisions a établi en concertation avec ses parties prenantes des mesures d'atténuation et/ou de prévention en réponse aux principaux risques identifiés dans la cartographie. Lors de l'élaboration du premier plan de vigilance, le groupe a consulté un ensemble de parties prenantes internes afin de recenser les mesures déjà effectives et de réfléchir aux axes d'amélioration possibles. Ces mesures sont enrichies chaque année dans le Plan de vigilance.

	FTVSA + Filiales*			
	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque Devoir de Vigilance	Actions atténuation effectives
Droits humains	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Mettre en œuvre une politique d'entreprise égalitaire et non discriminatoire	Harcèlement et discrimination	<u>Plusieurs dispositifs d'alerte mis en place :</u> - Dispositif de traitement des signalements de harcèlement (CTH) - Plateforme d'alerte professionnelle et éthique - Plateforme Allodiscrim - Référent harcèlement Sensibilisation et formation en ligne et présentiel des collaborateurs au harcèlement et à la non-discrimination. Présence de psychologue du travail au sein de l'entreprise. <u>Des Accords et labels :</u> - Renouvellement Label diversité délivré par l'AFNOR en 2023 - Renouvellement Label égalité professionnelle délivré par l'AFNOR en 2023 - Accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (7 juillet 2021). L'accord qui prenait fin en juin 2024 a été prorogé pour une durée de deux ans. - Politique parentalité - Renouvellement de la Charte d'engagements LGBT signée avec l'Autre cercle en 2023 - Prorogation de l'accord groupe Handicap du 24 février 2021 pour deux ans (jusqu'au 31/12/2025)

				- Charte de l'équilibre des temps (22 avril 2021) - Signature de la Charte pour une plus grande égalité femmes/ hommes dans les rédactions sportives (2023) - Signature de l'avenant n°2 à l'accord handicap dont l'application commence au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 5 ans. <u>Diffusion d'un guide</u> à destination des journalistes relatif au cyberharcèlement en mars 2024. <u>Plusieurs e-learning déployés :</u> - e-learning « sensibilisation au handicap » - e-learning « égalité homme femme » - e-learning « reconnaître et prévenir les comportements inappropriés » - e-learning « les fondamentaux de la diversité » et « vivre ensemble la diversité » <u>Ainsi que des formations en présentiel :</u> - formation Passons le cap du handicap - formation Mon job : accompagner le handicap - formation Rh et référents égalité des chances - formation La diversité dans tous ses états - formation Cursus carrières au féminin - formation Mieux appréhender les questions de genre - formation Recruter sans discriminer - formation à destination des journalistes, présentateurs, animateurs sur la prévention du cyberharcèlement. <u>Mise en place d'un binôme Interlocuteur RH et Correspondant diversité/égalité des chances</u> afin d'accompagner les salariés en situation de handicap en matière de reconnaissance, d'aménagement de poste et d'évolution de carrière mais aussi pour les salariés aidants familiaux. <u>Organisation du Temps de l'égalité professionnelle à France Télévisions :</u> - Des professionnelles de la Tech et du Numérique de France Télévisions sont mises en avant dans le magazine CHUT ! - Interview de salariées de FTV filmées par des élèves de la classe alpha de l'INA. Organisation du temps du handicap chaque année : sensibilisations au handicap avec des actions de proximité sur les sites de France Télévisions et de ses filiales.
--	--	--	--	---

	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Assurer de bonnes conditions de travail à nos équipes et un dialogue social de qualité	Isolement ou éloignement de l'environnement de travail	Suite à la signature de l'accord GPEPP en février 2022, un groupe de travail a été créé afin de préparer les négociations relatives aux dispositions sur la fin de carrière. Des actions de sensibilisation et formation : - Action de vigilance des managers sur l'isolement des collaborateurs en télétravail, management à distance - Mise en place d'un e-learning passeport Télétravail à effectuer dans les 3 mois suivants la signature de l'avenant au contrat de travail - Formation des collaborateurs de France Télévisions aux outils office 365 avec mail de rappel tout au long de l'année. Formations permettant de diffuser la culture numérique et digitale : - Nouveaux process de création et de production, - Droit de l'audiovisuel à l'ère du numérique, - stages sur la convergence numérique des médias Formation pour les personnes éloignées du numérique : se familiariser avec les outils du numérique. - Accord sur le télétravail (18 mars 2021) <u>FTD</u> : l'ensemble des collaborateurs a été formé pendant 2 jours aux outils office 365 Diffusion de fiche télétravail sur les thèmes suivants : ● Mon poste de travail ● Hygiène et sédentarité ● Je garde le contact ● Zen et serein.e ● Mes outils, mes usages ● Je déconnecte ● Mon sommeil ● J'optimise mon activité ● Je gère mes données ● Je sécurise mes outils ● Mes étirements <u>France.tv studio</u> : Mise en œuvre d'une politique spécialisée pour les seniors depuis 2014.
--	--	---	---	---

	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Assurer de bonnes conditions de travail à nos équipes et un dialogue social de qualité	Non-respect des accords Qualité de vie au travail (QVT) et dégradation du climat social	- Suivi d'indicateurs de pilotage dans les métiers/régions (absentéisme et turnover) - Plateforme d'alerte en cas d'abus au sein de France Télévisions - Comité de traitement des signalements de situation de harcèlement au sein de FTV -Traduction des accords à travers une politique groupe dédiée en prenant en compte les différents droits applicables <u>France.tv studio</u> : Accord qualité de vie au travail depuis 2017
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes		Couverture d'évènements portant atteintes aux droits humains	

*FTD : France Télévisions Distribution
FTP : France Télévisions Publicité
FTVS : France Télévisions Studio

	Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
Droits humains	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Protéger les travailleurs de notre chaîne de valeur	Non-respect des normes internationales en matière de droit du travail (Conventions de l'organisation internationale du travail)	-Adoption d'un Code de conduite des partenaires commerciaux et ajout systématique d'une clause conformité dans l'ensemble des contrats
	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Protéger les travailleurs de notre chaîne de valeur	Non-respect des droits humains fondamentaux (Conventions internationales : Pacte international aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)	-Adoption d'une politique « d'achats responsables » Dans les achats hors programmes : critère et clause d'exécution RSE dans tous les cas où c'est possible conformément au droit de la commande publique Une formation RSE a été dispensée à l'ensemble des acheteurs hors programmes, au second semestre 2024.
	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables		Non-respect de la législation interne en matière de droit du travail	Un e-learning sur les achats responsables a été déployé à l'attention des prescripteurs internes de FTV. France Télévisions a également signé la charte RFAR (Relations Fournisseurs Achats Responsables) Création d'une page « Fournisseurs » sur le site institutionnel afin de présenter les enjeux et la politique d'achats responsables de France Télévisions. <u>-Plateforme d'alerte accessible aux sous-traitants et fournisseurs en lien direct avec France Télévisions (site institutionnel)</u> Obligation des partenaires commerciaux d'informer leurs salariés de l'existence de cette plateforme prévue dans le Code de conduite des partenaires commerciaux. Vidéo motion design présentant ce dispositif est disponible sur le site institutionnel. Plan d'actions en cours avec France.tv studio sur les lieux de tournage pour sensibiliser les collaborateurs et les prestataires et prévenir les comportements inappropriés (formation dispensée par le CNC, affiches...) <u>-Déploiement de la procédure d'évaluation des tiers intégrant un volet Devoir de vigilance.</u> Choix d'un cabinet d'intelligence économique en charge des audits prévus dans le Code de conduite des partenaires commerciaux en cas de manquements d'un tiers.

Focus sur le comité de traitement des signalements des situations de harcèlement moral ou sexuel et agissements sexistes :

A la suite de la clôture du dispositif “Lignes Directes Harcèlement”, un comité unique et centralisé de traitement des signalements de harcèlement moral, harcèlement sexuel ou d’agissement sexiste au sein de FTV a été déployé par la direction de la santé, du dialogue social et de la qualité de vie au travail. Ce nouveau dispositif vise à :

- à garantir que tout signalement fera l’objet d’un traitement
- à s’assurer de l’équité et de la neutralité dans le traitement des signalements
- à donner une vision globale de la situation au niveau de l’entreprise, permettant la mise en place de plans d’actions adaptés et ciblés.

Focus sur les plans d’action relatifs au risque d’isolement ou éloignement de l’environnement de travail

L’accord contrat de génération est devenu obsolète. Cependant, les dispositions de l’accord-cadre sur le déploiement du projet d’entreprise du 7 mai 2019, prévoient de privilégier une approche sociale et inclusive des recrutements, destinée à favoriser l’accès à l’emploi des publics qui en sont le plus éloignés, notamment en renforçant et en priorisant la politique d’alternance.

Un accord de Gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels a été signé le 10 février 2022.

En 2023 le dispositif de formation relative à l’acculturation sur les mutations technologiques contemporaines s’est poursuivi avec des programmes autour de l’IP, la dématérialisation, la cybersécurité. Ce dispositif de formation, décliné en fonction du public (tout public, journalistes, techniciens etc...) contribue à diffuser la culture numérique et digitale via les ateliers du numérique mais également via des programmes tels que « Nouveaux process de création et de production », « Le droit de l’audiovisuel à l’ère du numérique », et des stages sur la convergence numérique des médias.

Une formation spécifique dédiée aux personnes éloignées du numérique intitulée « Se familiariser avec les outils du numérique » a été déployée et reconduite.

Focus sur l’offre de formation Diversité et prévention du harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes

L’offre de formation autour des enjeux de prise en compte du handicap mais aussi de la diversité a été remaniée pour gagner en lisibilité avec :

- Passons le cap du handicap (tous publics) ;
- Mon job : accompagner le handicap (Rh et référents égalité des chances) ;
- La Diversité dans tous ses états (tous publics).

De nombreuses formations valorisant la diversité et les différences ont été reconduites à l'instar des cursus :

- Carrières au féminin,
- Mieux appréhender les questions de genre,
- Recruter sans discriminer.

Les actions de formation autour de la lutte contre le harcèlement moral et sexuel et contre les agissements sexistes font toujours l'objet d'une action volontariste.

Une formation autour de la prévention contre le cyber-harcèlement pour les journalistes, présentateurs et animateurs a été proposée.

	FTVSA + Filiales*			
	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque Devoir de Vigilance	Actions atténuation effectives
Santé et sécurité	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Assurer de bonnes conditions de travail à nos équipes et un dialogue social de qualité Protéger nos équipes	Non-respect de conditions de travail équitables et sûres (heures supplémentaires, temps de trajet, rémunération, type de contrat etc.)	- Les salariés doivent prendre des récupérations obligatoires, en lien direct avec leur hiérarchie - Lien entre qualité de vie au travail (QVT) et RH - Respect de la réglementation du travail en matière de recours au CDD, élargissement du sourcing - politique de gestion de recours aux non permanents pour éviter les requalifications - Politique de rémunération et d'épargne salariale, notamment accords d'entreprise sur les RTT et CP - Politique de recours à l'intermittence
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Protéger nos équipes	Déplacement dans des zones à risque (départ à l'étranger, zones de conflits etc.)	- Référents et cellules existants <u>Procédure spéciale "zones à risques"</u> - Echange continu sur la situation locale avec le siège et des référents, veille sur le site du Ministère des affaires étrangères et déclarations fil d'Ariane - Vérification des équipements avant les missions - Utilisation d'une messagerie instantanée pour tenir au courant en temps réel les référents sur ces missions - Possibilité pour les journalistes et salariés de France Télévisions de refuser une mission. - Formation des journalistes - Formation sur la gestion des agressions verbales - Formation « Face aux risques » sur les risques industriels nucléaires et environnementaux (2 sessions en 2024) - FTD : Accompagnement des commerciaux en déplacement à l'étranger (Afrique notamment) via une politique de prévention et une couverture assurantielle ad hoc.
	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Assurer de bonnes conditions de travail à nos équipes et un dialogue social de qualité Protéger nos équipes	Non accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite	- Recensement au sein de France Télévisions de l'accessibilité des locaux anciens et/ou à risque pour les personnes à mobilité réduite dans le cadre de la commission de suivi du rapport handicap - Adaptation des postes de travail aux collaborateurs en situation de handicap dans le nouvel accord handicap (2021)

	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Protéger nos équipes	Troubles musculosquelettiques et risques psychosociaux	- Intégration de l'ergonomie dans l'appel d'offre de renouvellement des caméscopes en 2015 - Accompagnement physiques des équipes de tournage : séances hebdomadaires de renforcement musculaire - Formation « Ergonomie et performances gestuelles » - Etude ergonomique sur l'activité des Journalistes reporter d'image (JRI) en 2017 - Formation « Comment s'installer à son poste informatique ? » en présentiel à l'Université France Télévisions et sur sites, et via e-learning. - Formation « Manutention & port de charge » - Politique santé et sécurité - Une personne (ergonome) de la DSQVT en charge de la problématique France.tv studio : Visite annuelle d'une ergonome.
--	---	----------------------	--	---

*FTD : France Télévisions Distribution
FTP : France Télévisions Publicité
FTVS : France.tv studio

	Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
Santé et sécurité	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Protéger les travailleurs de notre chaîne de valeur	Pratiques illégales mettant en danger la santé des employés	<u>Adoption d'un Code de conduite des partenaires commerciaux et ajout systématique d'une clause conformité dans l'ensemble des contrats</u> -Adoption d'une politique d'achats responsables Dans les achats hors programmes : critère et clause d'exécution RSE dans tous les cas où c'est possible conformément au droit de la commande publique Une formation RSE a été dispensée à l'ensemble des acheteurs hors programmes, au second semestre 2024. Un e-learning sur les achats responsables a été déployé à l'attention des prescripteurs internes de FTV. France Télévisions a également signé la charte RFAR (Relations Fournisseurs Achats Responsables) Création d'une page « Fournisseurs » sur le site institutionnel afin de présenter les enjeux et la politique d'achats responsables de France Télévisions. -Plateforme d'alerte accessible aux sous-traitants et fournisseurs en lien direct avec France Télévisions (site institutionnel) Obligation des partenaires commerciaux d'informer leurs salariés de l'existence de cette plateforme prévue dans le Code de conduite des partenaires commerciaux. Vidéo motion design présentant ce dispositif est disponible sur le site institutionnel. -Déploiement de la procédure d'évaluation des tiers intégrant un volet Devoir de vigilance. Choix d'un cabinet d'intelligence économique en charge des audits prévus dans le Code de conduite des partenaires commerciaux en cas de manquements d'un tiers.

Focus sur la Direction des reportages et des moyens de l'info

Une procédure de sécurité est appliquée avant chaque départ en reportage dans une zone à risque et se poursuit pendant toute la durée du reportage avec la création d'un groupe de discussion et une roadmap.

Ainsi, à chaque demande de reportage :

- Une commande détaillant le matériel nécessaire est établie et ce dernier est testé avant chaque départ.
- Des réunions préparatoires sont organisées avant le départ afin d'identifier tout risque potentiel.
- Les documents afférents sont compilés et envoyés à la direction de l'information et à la direction de la sécurité et de la sûreté de France Télévisions en cas de problème.

Le départ du salarié est annulé dans le cas où une information nécessaire à la préparation de la mission serait manquante.

Les salariés amenés à partir en zone à risque sont formés aux gestes de premier secours ainsi qu'aux situations d'urgence.

Il est à noter que ces dernières années, avec l'apparition des ZAD et la crise des gilets jaunes, la définition de la zone à risque a connu une évolution. Cette expression ne concerne plus seulement les zones de guerre ou les pays dont la situation sociale, économique ou politique est instable. Suite aux attaques verbales et physiques subies par nos journalistes, les déplacements sur certaines manifestations sont désormais considérés comme des déplacements sur des zones à risques.

	FTVSA + Filiales*			
	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque Devoir de Vigilance	Actions atténuation effectives
Environnement	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Réduire notre impact carbone	Non prise en compte de la transition énergétique	En octobre 2022, France Télévisions a adopté un plan de sobriété énergétique applicable à l'ensemble du groupe. Ce plan comprend un ensemble de mesures dans la gestion technique des bâtiments et des équipements. Les collaborateurs du groupe sont incités à prendre part aux efforts en appliquant des éco-gestes au quotidien. En 2023, France Télévisions a adopté un Plan de transition écologique comprenant des engagements au niveau de la société, du secteur et des programmes : nouvelle trajectoire de décarbonation politique d'écoproduction, formation des salariés, participation aux groupes Sustainability et Green Production de l'UER... <u>Actions prises :</u> -Déploiement du plan vélo et mise en place d'un forfait mobilité durable - Température maximale des locaux à 19° en hiver et 26° en été. -Les fictions produites avec la fabrique et France.tv studio ont intégré un poste d'Eco manager -Les programmes « Un si Grand Soleil », « Deter », « Alex Hugo » et « ASKIP » sont labélisés Ecoprod - Deux programmes de divertissements ont obtenus le label Ecoprod : « 100% logique » et « le jeu des 1000 euros ». -Prestation de communication sur le salon Satis sur les enjeux climatiques et les captations sportives <u>Suivi d'indicateurs et fixation d'objectifs :</u> - Suivi des consommations d'énergie sur la base de la facturation - Objectifs chiffrés de réduction des GES intégrés à l'accord d'intéressement : 3,5% réduction/an de 2020 à 2022 - Réalisation d'un bilan carbone sur l'année 2021 par la direction de la RSE qui servira de base à l'élaboration de la feuille de route par la décarbonation de France Télévisions - Calcul du bilan carbone spécifique au sport -Déploiement de l'outil pour le calcul de carbone des productions, « Carbon Clap », en association avec Ecoprod dont France Télévisions est membre fondateur <u>Plusieurs formations déployées :</u> -Formation des développeurs / concepteurs pour un codage plus respectueux de l'environnement -E-learning développement durable et RSE -E-learning la transition écologique et Les éco-gestes - Formation des administrateurs de production et des équipes production de la Fabrique et France.tv studio

				-Formation obligatoire des équipes internes sur les modules e.learning proposé par France Télévisions Université - Mooc Imagine 2050 : formation de 90 minutes pour « penser nos contenus, nos visuels, nos « histoires » en intégrant une nouvelle culture dans la transition écologique et solidaire pour notre futur ». FTP et FTV Studio peuvent suivre, en plus du Mooc, une série de mini-modules plus spécifiques adressés à certains métiers (fabricants de contenus, conseiller programmes, communicant etc...) <u>Création d'un Comité RSE déployé par le Conseil d'Administration dont la principale mission est :</u> ● l'analyse et l'évaluation du bilan annuel RSE de France Télévisions ; ● l'anticipation des enjeux, opportunités et risques en matière de RSE concernant les missions assignées à la Société dans le cadre de son cahier des charges et de son contrat d'objectifs et de moyens. <u>Création d'un COPIL RSE</u> dont la première réunion s'est tenue le 18 septembre 2024 pour échanger sur les sujets RSE et se préparer à l'application de la directive européenne CSRD. En 2025, s'est déroulé la Convention pour le climat et l'environnement : 80 salariés tirés au sort afin de participer à ce groupe de travail : 100 propositions pour baisser les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte environnement de FTV => présentation d'un plan de transition au 1^{er} semestre 2026 <u>FTD:</u> Mise en place d'une offre LLD vélo avec versement d'une indemnité mensuelle Filiale dans un immeuble HQE <u>France.tv studio:</u> Le 20 décembre 2022 France.tv studio a obtenu la labellisation LUCIE. (Label de référence en matière de RSE en France, aligné sur la norme internationale de la responsabilité sociétale (RSE), l'ISO 26000.) <u>FTP :</u> Mise en œuvre d'un plan d'action : - mobilité : passage à 100% de la flotte automobile aux véhicules électriques ou hybrides en cours, - numérique responsable : externalisation des deux data centers vers des data centers green en cours (1 sur 2) - économie d'énergie : monitoring de la consommation d'énergie, installation de détecteur de présence pour l'électricité, « free-cooling » des salles informatiques, - implication des collaborateurs : mise en place d'un comité d'actions responsables, formation et sensibilisation Fresque du Climat, adoption d'un Guide des bonnes pratiques.
--	--	--	--	---

	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités		Pollution environnementale dans le cadre des tournages	- Elimination du plastique sur certains lieux de tournages (utilisation de gourdes, tasses etc.) - élimination du plastique/gobelets au siège et sur les antennes en Outre-Mer - Tri des déchets sur les tournages, actions sur le gaspillage alimentaire - Sensibilisation du personnel au développement durable et à l'éco production sous forme de formation <u>FTP</u> : dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action : - gestion des déchets : recyclage matériel informatique, arrêt bouteilles et gobelets en plastique.
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités		Couverture d'évènements à risque portant atteinte à l'environnement	

*FTD : France Télévisions Distribution

FTP : France Télévisions Publicité

FTVS : France.tv studio

	Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
Environnement	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités		Non-respect des normes environnementales d'un prestataire lors d'achat de matériel	<u>Adoption d'un Code de conduite des partenaires commerciaux et ajout systématique d'une clause conformité dans l'ensemble des contrats</u> Une formation RSE a été dispensée à l'ensemble des acheteurs hors programmes, au second semestre 2024. Un e-learning sur les achats responsables a été déployé à l'attention des prescripteurs internes de FTV. France Télévisions a également signé la charte RFAR (Relations Fournisseurs Achats Responsables) Création d'une page « Fournisseurs » sur le site institutionnel afin de présenter les enjeux et la politique d'achats responsables de France Télévisions.
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités		Pratiques de tournages d'une société de production non respectueuses de l'environnement	<u>-Plateforme d'alerte accessible aux sous-traitants et fournisseurs en lien direct avec France Télévisions (site institutionnel)</u> Obligation des partenaires commerciaux d'informer leurs salariés de l'existence de cette plateforme prévue dans le Code de conduite des partenaires commerciaux. Vidéo motion design présentant ce dispositif est disponible sur le site institutionnel. <u>-Déploiement de la procédure d'évaluation des tiers intégrant un volet Devoir de vigilance.</u> Choix d'un cabinet d'intelligence économique en charge des audits prévus dans le Code de conduite des partenaires commerciaux en cas de manquements d'un tiers. Engagement dans un plan de sobriété depuis fin 2022 <u>FTP</u> : dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action : - achats responsables : intégration d'un critère RSE dans le choix des prestataires, FTP incite ses partenaires à adhérer à ECOPROD.

Focus sur l'évaluation des tiers

Le chantier « Evaluation des tiers », débuté en janvier 2021 a été finalisé en octobre 2023.

La procédure d'évaluation de l'intégrité des tiers prévoit trois niveaux d'évaluation en fonction du niveau de risque inhérent à chaque tiers. Ainsi, plus un tiers est à risque, plus l'évaluation réalisée est approfondie. La première phase d'évaluation a été déployée en avril 2022. Elle consiste en l'évaluation des tiers les moins à risque via une matrice de priorisation.

Cette matrice permet d'évaluer sur la base de quatre critères (pays, domiciliation bancaire, devise, code APE), le niveau de risque d'un tiers. Un tiers à risque sera escaladé en niveau 2.

Le prestataire en charge des évaluations de niveau 2 et 3 a été choisi via un appel d'offre européen lancé en mars 2022. La phase 2 de l'évaluation des tiers a été lancée en octobre 2023.

France Télévisions a fait le choix d'intégrer à cette évaluation le volet Devoir de Vigilance afin d'avoir une vision globale de la conformité de ses partenaires commerciaux au regard tant de la lutte contre la corruption que de leur engagement en matière de lutte contre les atteintes faites aux droits humains, à la santé et la sécurité ainsi qu'à l'environnement.

Ce dispositif d'évaluation des tiers est complété par un dispositif d'audit.

En 2024, France télévisions a évalué, en plus des tiers de flux, l'intégralité de son stock de tiers. En 2025, l'évaluation des stocks a été finalisée (clients).

Adoption d'un code de conduite des partenaires commerciaux

Afin d'apporter une réponse aux risques identifiés dans la cartographie des risques découlant des activités des partenaires d'affaires pour le compte de France Télévisions, la société a déployé en juillet 2022 auprès de l'ensemble de ses partenaires un code de conduite des partenaires commerciaux, afin de s'assurer que ces derniers s'engagent à respecter des principes éthiques équivalents. Ce code contient notamment une clause d'audit et de résiliation permettant de contrôler le respect des engagements contractuels par les partenaires commerciaux et de mettre fin, le cas échéant, et en fonction de la gravité des manquements, aux relations commerciales.

Le Code de conduite des partenaires commerciaux est consultable sur l'intranet et sur le site institutionnel de l'entreprise.

Focus sur le plan de sobriété énergétique de France Télévisions

Outre la régulation de la température des locaux, le plan de sobriété prévoit pour l'ensemble de ses emprises l'extinction des enseignes lumineuses extérieures le soir, la programmation de l'extinction des locaux la nuit et le week-end hors process et la programmation de l'extinction des équipements (copieurs, écrans...) hors process.

En fonction des capacités techniques des sites et des conditions climatiques des différents territoires où France Télévisions possède des établissements, les mesures complémentaires suivantes peuvent être appliquées : par exemple, la programmation de l'extinction des lieux de circulation entre 21h et 6h ; l'ajustement du taux d'air neuf en fonction des effectifs ou le monitoring des consommations énergétiques par usage.

Des mesures sont également prévues pour les équipements informatiques, plateaux et studios, comme la réduction des besoins de climatisation des salles serveur (hausse des températures à 23°C) ; un plan de décommissionnement massif de nos anciens systèmes informatiques ; l'extinction des équipements de régie et de plateau pouvant être éteints et mise au noir pour les autres (en dehors des séquences de tournages et d'exploitations) et enfin l'alignement des températures été/hiver (19°-26°) des plateaux avec celles des locaux.

Enfin, un plan de communication interne est déployé afin d'inciter les collaborateurs de France Télévisions à participer à l'effort collectif de réduction à travers un ensemble d'écogestes et de bons usages à respecter, notamment l'extinction de tout équipement électrique non utilisé, le respect des bonnes pratiques du numérique responsable en matière de navigation, de stockage de données, de gestion des outils de visioconférences et de messageries et l'extinction systématique des pièces non occupées.

Focus sur la formation en lien avec la transition écologique

En soutien à la politique de transition écologique du groupe, France TV Université propose un panel de formations destinées à la fois à l'ensemble des salariés et à des publics ciblés en lien avec cette thématique.

Pour tous, deux e-learning :

- **La transition écologique** : qu'est-ce que c'est ? Quel est l'impact de l'audiovisuel en matière d'empreinte carbone ? Comment France Télévisions agit-elle ?
- **Les éco-gestes** : 15 minutes pour identifier comment chacun à son niveau peut réduire son empreinte carbone au-delà du simple fait d'éteindre son ordinateur ! (en ligne dans les prochains jours).

Pour les journalistes : formation « Traiter l'information sur les enjeux climatiques & la biodiversité » pour comprendre et savoir traiter des solutions liées au dérèglement climatique.

Pour les salariés dont le métier est lié à la production : le parcours éco-production pour comprendre l'impact environnemental du secteur audiovisuel en France et ses conséquences et identifier les actions pour le réduire.

En 2024, une formation dédiée au « numérique responsable » a été proposée aux ingénieurs techniciens, chefs de projet et chefs de centre. Elle leur donnera des clés pour assurer une meilleure réduction de l'empreinte carbone de nos systèmes d'information.

	FTVSA + Filiales*			
	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque Devoir de Vigilance	Actions atténuation effectives
contenu des programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Proposer des programmes mettant en avant l'environnement et les grands sujets de sociétés	Incohérence entre l'engagement environnemental du groupe et le contenu de sa grille (émissions et publicités)	- Contrôle et une validation avant chaque lancement de programme - Obligation de compte-rendu et de présentation des résultats aux organes de direction et au CA - Rapport sur l'activité de France Télévisions et le respect de son cahier des charges au CSA, avis du CSA sur l'exécution - Mobilisation des antennes de France Télévisions à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, de la journée mondiale de l'Océan, de la journée mondiale de la Terre ou de la tenue des COP
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Proposer des programmes mettant en avant l'environnement et les grands sujets de sociétés Représenter la société dans nos programmes	Manquements à l'égalité homme/femme et à la représentativité des minorités dans les spots publicitaires et dans les programmes	- Contrat de régie qui lie France Télévisions à FTP qui garantit France Télévisions contre toute diffusion d'un message publicitaire qui ne serait pas conforme à la réglementation - Visionnage des spots publicitaires et consultation de référents sur le sexisme, discrimination, clichés et biais etc. - Obligation de compte-rendu et de présentation des résultats aux organes de direction, au CA et au CSA - Nécessité d'un avis favorable de l'Arpp avant diffusion des films publicitaires - Avenant au contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions - e-learning « luttons contre les stéréotypes à l'antenne ». - En 2022, diffusion sur internet de la série « Mal Entendus » : initiative commune de France Télévisions, France Média Monde, Arte France et de l'INA. Il s'agit de 6 pastilles vidéo pour démontrer 6 grands clichés associés à la surdité
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Protéger nos téléspectateurs Parler à tous les Français	Non-respect des obligations antennes (pluralisme, respect de la personne et de la dignité etc.)	Les règles relatives à la conformité des programmes aux différentes réglementations applicables aux contenus diffusés par France Télévisions sont au minimum mises en œuvre par : - la direction de la RSE, pour les règles relatives à la diversité / parité dans les programmes ; - la direction Juridique, pour le droit de la presse ; - la Direction de la réglementation, de la déontologie et du pluralisme + action de sensibilisation sur la déontologie des antennes en lien avec l'Université. - Politique interne diversité et inclusion notamment dans les castings

*FTD : France Télévisions Distribution

FTP : France Télévisions Publicité

FTVS : France.tv studio

	Publics			
	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
contenu des programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Protéger nos téléspectateurs Parler à tous les Français	Programmes non adaptés à un jeune public	- Obligation de compte-rendu et de présentation des résultats aux organes de direction et au CA - Respect des consignes et de la signalétique du CSA - Avenant au contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions - Charte des antennes, notamment la prise en compte de la signalétique et des engagements de diffusion du groupe
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Protéger nos téléspectateurs	Non prise en charge des alertes remontées par les publics via les dispositifs en place	- Plusieurs canaux de remontées téléspectateurs : le service des relations téléspectateurs, les médiateurs, les réseaux sociaux et directement les antennes elles-mêmes.

Cohérence entre engagements et programmation de France Télévisions :

- **Engagement de France Télévisions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.**

A l'occasion de la réunion annuelle avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées le 14 novembre 2025, en présence de Delphine Ernotte Cunci, PDG de France Télévisions et Jérémie Boroy, président du CNC PH, France Télévisions a confirmé son engagement d'amplifier la visibilité des personnes en situation de handicap et l'accessibilité de ses offres.

Pendant « Novembre, le temps du handicap », France Télévisions a adapté son offre de programmes. Ainsi, du 17 au 23 novembre 2025 un clip de sensibilisation « Handicaps et emploi : l'égalité pour toutes et tous » est diffusé sur nos antennes.

- **Sensibilisation du public aux violences faites aux femmes :**

Le 25 novembre 2025, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, France Télévisions a diffusé des documentaires, des films et des débats sur ses antennes nationales, ultramarines et sur france.tv, afin de sensibiliser sur les mécanismes de l'emprise.

- **Mobilisation de nos antennes pour sensibiliser nos publics aux questions en lien avec le changement climatique.**

Du 10 au 21 novembre, pendant la 30e Conférence des Nations unies sur le changement climatique sous la présidence du Brésil, France Télévisions a mobilisé ses antennes ultramarines à travers une programmation spéciale, sur les antennes nationales, La1ere.fr, l'offre numérique Outre-mer, france.tv et le Réseau des 1ere.

Focus sur la Direction de la réglementation, de la déontologie et du pluralisme des antennes

La Direction de la réglementation, de la déontologie et du Pluralisme des antennes (ci-après DRDP) est investie d'une mission de conseil au quotidien auprès de l'ensemble des journalistes, conseillers de programmes et autres collaborateurs de France Télévisions, sur l'ensemble des règles déontologiques applicables à France Télévisions : déontologie de l'information, protection de la personne humaine et notamment des mineurs, publicité clandestine, etc ... La DRDP a notamment la charge de la signalisation des programmes de France Télévisions.

La DRDP s'occupe également de :

- Coordonner la mise en œuvre des règles relatives au pluralisme politique sur l'ensemble des antennes de France télévisions, que ce soit lors des périodes électorales, et hors périodes électorales.
- Veiller à l'application de diverses réglementations d'antenne applicables à France Télévisions, telles que les engagements pris dans le cadre de « la charte alimentaire », les messages de lutte contre le dopage, les campagnes de protection des mineurs et notamment des enfants de moins de 3 ans, les alertes enlèvement ou encore les alertes sanitaires
- Assurer les missions de coordination et de conseil avant diffusion.
- Coordonner la défense de France Télévisions après diffusion, que ce soit lors de simples demandes d'observations que lui adresse l'ARCOM, et dans le cadre de procédures contentieuses prévues par la réglementation.

Ainsi, la sensibilisation aux questions déontologiques ou aux droits humains et aux libertés fondamentales est faite quotidiennement par la DRDP dans le cadre de son activité.

Focus sur l'engagement de France Télévisions face à l'urgence climatique et à la crise énergétique : Adoption d'un plan d'action

● Sur les antennes :

- Accélération environnementale de l'offre d'information avec
 - La création au sein de la rédaction nationale d'une équipe climat,
 - La délocalisation régulière du 13h de France 2 sur les lieux frappés par la crise climatique,
 - Une chronique hebdomadaire dédiée.
- Une évolution des bulletins météo qui deviennent des bulletins météo/climat, pionnier du genre, qui met en perspective la météo en l'inscrivant dans le contexte plus large du changement climatique et en donnant à chacun les clés de compréhension de ces phénomènes complexes.
- Des programmes plus concernés par le climat avec des opérations spéciales mobilisant l'ensemble des antennes : un prime tous les lundi soir sur France 5 et des programmes emblématiques

- **En interne :**

- France Télévisions poursuit ses efforts pour réduire sa consommation d'eau et d'énergie (réduction énergétique de 43% entre 2011 et 2023) et de réduction des émissions liées aux activités numériques et technologiques.
- Signature de la charte "Relations fournisseurs et achats responsables" en 2024.

** Face au risque de coupures électriques au cours de l'hiver 2022/2023, France Télévisions a conclu un partenariat avec RTE afin d'informer, sensibiliser et accompagner les français : météo énergétique et affichage des pictogrammes EcoWatt notamment lors des périodes de fortes tensions sur le réseau électrique.*

3. Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou des fournisseurs.

Cette section présente la manière dont France Télévisions répond à l'exigence d'évaluation de ses filiales, ses sous-traitants, ainsi que ses fournisseurs telle qu'éditée par la loi sur le devoir de vigilance.

3.1 Filiales

La majorité des mesures prises par France Télévisions SA sont également appliquées dans les filiales par les responsables des ressources humaines. Par ailleurs, un réseau de référents conformité a été déployé au sein des filiales avec pour mission de décliner la politique de mise en conformité pilotée par la Direction de la conformité, de l'éthique et de la déontologie du groupe.

Pour la rédaction du présent plan, les filiales ont été sensibilisées aux enjeux du devoir de vigilance et ont pleinement contribué à son élaboration.

Suivi et contrôle des enjeux environnementaux des filiales :

- Suivi régulier des consommations énergétiques à l'échelle du groupe ;
- En cours de déploiement : Objectif Green IT.

Suivi et contrôle des enjeux sociétaux des filiales :

- Accords d'entreprise sur l'égalité Homme/Femme ;
- Accords d'entreprise pour une meilleure prise en compte du handicap ;
- Politique de Santé & Sécurité ;
- Label diversité délivré par l'AFNOR en 2023 ;
- Différents canaux de signalements sont accessibles à l'ensemble des filiales ;
- Suivi d'indicateurs RH (turnover / absentéisme) ;
- Clauses contractuelles de respect du droit du travail systématiques
- Clause conformité adoptée par l'ensemble des filiales.

3.2 Fournisseurs et sous-traitants

Le groupe France Télévisions mesure l'importance d'évaluer régulièrement la situation de ses fournisseurs et de ses sous-traitants pour maîtriser au mieux l'impact de l'ensemble de sa chaîne de valeur.

France Télévisions et deux de ses filiales, France 2 Cinéma et France 3 Cinéma sont déjà soumises, pour leurs achats hors programmes, aux règles de la commande publique. L'évaluation des tiers en matière d'achat hors programmes se fait via le respect strict des procédures de mise en concurrence de la commande publique.

S'agissant des achats non soumis aux règles de la commande publique, le groupe France Télévisions a défini en 2021 ses procédures d'évaluation des tiers au regard de la loi Sapin II et de la loi Devoir de vigilance.

France Télévisions a ainsi souhaité avoir une vision globale de la conformité de ses partenaires commerciaux au regard tant de la lutte contre la corruption que de leur engagement en matière de lutte contre les atteintes faites aux droits humains, à la santé et la sécurité ainsi qu'à l'environnement.

Les phases d'évaluation structurant le dispositif sont les suivantes :

- **Niveau 1 : Priorisation** : phase d'évaluation quantitative, elle repose sur l'analyse du tiers, basée sur une série de critères intrinsèques, à l'issue de laquelle le calcul d'un score permet de catégoriser le tiers comme représentant un risque ou non,
- **Niveau 2 : Evaluation simple** : phase d'évaluation qualitative, elle permet l'identification de facteurs de risque sur des thématiques variées (réputation, litiges, personnes politiquement exposées etc.) ainsi que l'identification d'actionnaires et du dirigeant pour les tiers concernés,
- **Niveau 3 : Evaluation approfondie** : phase d'évaluation qualitative, elle comporte une démarche approfondie avec l'envoi d'un questionnaire directement au tiers, et l'élargissement des thématiques d'évaluation aux parties prenantes de ce dernier.

La première phase de l'évaluation des tiers (priorisation) a été lancée dans les différentes filiales en avril 2022.

France Télévisions a fait le choix d'externaliser la réalisation des évaluations de ses tiers. Un prestataire a été choisi par appel d'offres lancé en mars 2022. Les évaluations de niveau 2 et 3 ont commencé en octobre 2023. Durant l'année 2024, les différentes filiales ont évalué leur stock de tiers.

4. Dispositifs de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

		FTVSA + Filiales				Sous-traitants + Fournisseurs													
		Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque Devoir de Vigilance	KPI		Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque DDV	KPI									
Droits humains	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Mettre en œuvre une politique d'entreprise égalitaire et non discriminatoire	Harcèlement et discrimination	- % de turnover :					S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Protéger les travailleurs de notre chaîne de valeur	Non-respect des normes internationales en matière de droit du travail (Conventions de l'Organisation internationale du travail)	% de marchés hors programmes intégrant des critères RSE :							
					FTVsa	FTD	FTP	FTVS											
				2020	5,6%	-	-	-											
				2021	3,6%	17%	5%	-										2020	0,30%
				2022	4,5%	-	8,19%	-										2022	34%
				2023	5,7%	13,2%	9,1%	15,1%										2023	38%
				2024	4,1%	10,20%	8,16%	16,4%										2024	85%
				2025	4,1%	4,7%	7,09%											2025	100%
				Nombre de travailleurs handicapés embauchés :															
				FTVsa :															
	CDI	CDD	Alternants	Stagiaires	Total														
2021	9	16	5	2	32														
2022	8	10	2		20														
2023	7	4			11														
2024			2		15														
2025	3	3	4	39	49														
FTP : en 2023 : 1					FTD : en 2023 : 1														

				en 2024 : 0 en 2025 : 2 en 2024 : 0 en 2025 : 0 FTVS en 2023 : 2 Nombre de collaborateurs formés aux enjeux de la diversité pour FTVsa: <table><thead><tr><th></th><th>FTVsa</th><th>FTD</th><th>FTP</th><th>FTVS</th></tr></thead><tbody><tr><td>2020</td><td>209</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>2021</td><td>411</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>2022</td><td>258</td><td>-</td><td>40</td><td>-</td></tr><tr><td>2023</td><td>368</td><td>0</td><td>0</td><td>19</td></tr><tr><td>2024</td><td>349</td><td>0</td><td>59</td><td></td></tr><tr><td>2025</td><td>568</td><td>7</td><td>0</td><td></td></tr></tbody></table> Nombre de collaborateurs ayant suivi le e-learning « Reconnaître et prévenir les comportements inappropriés au travail » : FTVsa : <table><tbody><tr><td>2021</td><td>569</td></tr><tr><td>2022</td><td>104</td></tr><tr><td>2023</td><td>20*</td></tr><tr><td>2024</td><td>149</td></tr><tr><td>2025</td><td>111</td></tr></tbody></table> * Changement de plateforme en 2023. FTP : formation sur les problématiques du harcèlement <table><tbody><tr><td>2021</td><td>27</td></tr></tbody></table>		FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2020	209	-	-	-	2021	411	-	-	-	2022	258	-	40	-	2023	368	0	0	19	2024	349	0	59		2025	568	7	0		2021	569	2022	104	2023	20*	2024	149	2025	111	2021	27				
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																																			
2020	209	-	-	-																																																			
2021	411	-	-	-																																																			
2022	258	-	40	-																																																			
2023	368	0	0	19																																																			
2024	349	0	59																																																				
2025	568	7	0																																																				
2021	569																																																						
2022	104																																																						
2023	20*																																																						
2024	149																																																						
2025	111																																																						
2021	27																																																						

			<table><tr><td>2022</td><td>255</td></tr><tr><td>2023</td><td>21</td></tr><tr><td>2024</td><td>0</td></tr><tr><td>2025</td><td>0</td></tr></table> FTVS : l'ensemble des collaborateurs a suivi le e-learning sur la lutte contre le harcèlement Nombre d'alertes au niveau du groupe remontées via le dispositif d'alerte éthique : <table><tr><td>2020</td><td>10</td></tr><tr><td>2021</td><td>23</td></tr><tr><td>2022</td><td>20</td></tr><tr><td>2023</td><td>22</td></tr><tr><td>2024</td><td>28</td></tr><tr><td>2025</td><td>21</td></tr></table> Nombre d'alertes reçues par le CTH : <table><tr><td>2025</td><td>14</td></tr></table>	2022	255	2023	21	2024	0	2025	0	2020	10	2021	23	2022	20	2023	22	2024	28	2025	21	2025	14				
2022	255																												
2023	21																												
2024	0																												
2025	0																												
2020	10																												
2021	23																												
2022	20																												
2023	22																												
2024	28																												
2025	21																												
2025	14																												
Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Assurer de bonnes conditions de travail à nos équipes et un dialogue social de qualité	Isolement ou éloignement de l'environnement de travail	<u>Nombre de salariés ayant réalisé un diagnostic individuel (bilan de compétences) à des fins d'amélioration des compétences :</u> Depuis la réforme de la formation professionnelle et la création du CPF, tout salarié peut demander un bilan de compétence et le financer grâce aux droits acquis. Il n'a aucune obligation d'en informer l'employeur. L'indicateur fait remonter les bilans de compétence dont nous avons connaissance.	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Protéger les travailleurs de notre chaîne de valeur	Non-respect des droits humains fondamentaux (Conventions internationales : Pacte international aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques,																							

			<table><tr><td></td><td>FTVsa</td><td>FTD</td><td>FTP</td><td>FTVS</td></tr><tr><td>2020</td><td>6</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2023</td><td>2</td><td>0</td><td>3</td><td></td></tr><tr><td>2024</td><td>4</td><td>0</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>2025</td><td>0</td><td>0</td><td>4</td><td></td></tr></table> Formation Développer son projet professionnel : <table><tr><td></td><td>FTVsa</td><td>FTD</td><td>FTP</td><td>FTVS</td></tr><tr><td>2023</td><td>10</td><td>0</td><td>0</td><td></td></tr><tr><td>2024</td><td>0*</td><td>0</td><td>2</td><td></td></tr><tr><td>2025</td><td>16</td><td>0</td><td>2</td><td></td></tr></table> *En 2024, nouvelle formation « Être acteur de son projet professionnel » en cours de lancement. FTD : 1 en 2021 Nombre d'entretiens professionnels réalisés en <table><tr><td></td><td>FTVsa</td><td>FTD</td><td>FTP</td><td>FTVS</td></tr><tr><td>2021</td><td>727</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2022</td><td>771</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2023</td><td>717</td><td>0</td><td>31</td><td></td></tr><tr><td>2024</td><td>828</td><td>0</td><td>133</td><td></td></tr><tr><td>2025</td><td>766</td><td>0</td><td>47</td><td></td></tr></table>		FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2020	6				2023	2	0	3		2024	4	0	1		2025	0	0	4			FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2023	10	0	0		2024	0*	0	2		2025	16	0	2			FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2021	727				2022	771				2023	717	0	31		2024	828	0	133		2025	766	0	47				sociaux et culturels)	
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																																																														
2020	6																																																																																	
2023	2	0	3																																																																															
2024	4	0	1																																																																															
2025	0	0	4																																																																															
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																																																														
2023	10	0	0																																																																															
2024	0*	0	2																																																																															
2025	16	0	2																																																																															
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																																																														
2021	727																																																																																	
2022	771																																																																																	
2023	717	0	31																																																																															
2024	828	0	133																																																																															
2025	766	0	47																																																																															
Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Assurer de bonnes conditions de travail à nos équipes et un dialogue social de qualité	Non-respect des accords Qualité de vie au travail (QVT) et dégradation du climat social	-% de turnover : <table><tr><td></td><td>FTVsa</td><td>FTD</td><td>FTP</td><td>FTVS</td></tr><tr><td>2020</td><td>5,6%</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>2021</td><td>3,6%</td><td>17%</td><td>5%</td><td>-</td></tr></table>		FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2020	5,6%	-	-	-	2021	3,6%	17%	5%	-	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes		Non-respect de la législation interne en matière de droit du travail																																																													
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																																																														
2020	5,6%	-	-	-																																																																														
2021	3,6%	17%	5%	-																																																																														

				<table><tr><td>2022</td><td>4,5%</td><td>-</td><td>8,19%</td><td>-</td></tr><tr><td>2023</td><td>5,7%</td><td>13,2%</td><td>9,1%</td><td>15,1%</td></tr><tr><td>2024</td><td>4,1%</td><td>10,20%</td><td>8,16%</td><td></td></tr><tr><td>2025</td><td>4,1%</td><td>4,7%</td><td>7,09%</td><td></td></tr></table>	2022	4,5%	-	8,19%	-	2023	5,7%	13,2%	9,1%	15,1%	2024	4,1%	10,20%	8,16%		2025	4,1%	4,7%	7,09%		éthiques et responsables																	
2022	4,5%	-	8,19%	-																																						
2023	5,7%	13,2%	9,1%	15,1%																																						
2024	4,1%	10,20%	8,16%																																							
2025	4,1%	4,7%	7,09%																																							
				- % de collaborateurs absents pour maladie inférieures ou égales à trois jours rapportés aux effectifs présents moyen annuel : <table><tr><td></td><td>FTVsa</td><td>FTD</td><td>FTP</td><td>FTVS</td></tr><tr><td>2020</td><td>21%</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>2021</td><td>17,5%</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2022</td><td>19,1%</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2023</td><td>24,1%</td><td>12,4%</td><td>18,7%</td><td></td></tr><tr><td>2024</td><td>24.5%</td><td>14,8%</td><td>18,8%</td><td></td></tr><tr><td>2025</td><td>23,2%</td><td>15,2%</td><td>17,84%</td><td></td></tr></table>		FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2020	21%	-	-	-	2021	17,5%				2022	19,1%				2023	24,1%	12,4%	18,7%		2024	24.5%	14,8%	18,8%		2025	23,2%	15,2%	17,84%				
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																						
2020	21%	-	-	-																																						
2021	17,5%																																									
2022	19,1%																																									
2023	24,1%	12,4%	18,7%																																							
2024	24.5%	14,8%	18,8%																																							
2025	23,2%	15,2%	17,84%																																							
				- Index de l'égalité H/F : <table><tr><td></td><td>FTVsa</td><td>FTD</td><td>FTP</td><td>FTVS</td></tr><tr><td>2019</td><td>9</td><td></td><td>88</td><td></td></tr><tr><td>2020</td><td>94</td><td>-</td><td>96</td><td>-</td></tr><tr><td>2021</td><td>99</td><td>93</td><td>96</td><td>92</td></tr><tr><td>2022</td><td>99</td><td>-</td><td>96</td><td>98</td></tr><tr><td>2023</td><td>99</td><td>91</td><td>96</td><td>-</td></tr><tr><td>2024</td><td>99</td><td>89</td><td>97</td><td></td></tr></table>		FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2019	9		88		2020	94	-	96	-	2021	99	93	96	92	2022	99	-	96	98	2023	99	91	96	-	2024	99	89	97				
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																						
2019	9		88																																							
2020	94	-	96	-																																						
2021	99	93	96	92																																						
2022	99	-	96	98																																						
2023	99	91	96	-																																						
2024	99	89	97																																							

				2025	99	93	85						
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes		Couverture d'évènements portant atteintes aux droits humains										

	FTVSA + Filiales*				Sous-traitants + Fournisseurs									
	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque Devoir de Vigilance	KPI	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque DDV	KPI						
Santé et sécurité	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Assurer de bonnes conditions de travail à nos équipes et un dialogue social de qualité Protéger nos équipes	Non-respect de conditions de travail équitables et sûres (heures supplémentaires, temps de trajet, rémunération, type de contrat, etc...)	% de collaborateurs absents pour maladie inférieures ou égales à trois jours rapportés aux effectifs présents moyen annuel :	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Protéger les travailleurs de notre chaîne de valeur	Pratiques illégales mettant en danger la santé des employés	% de marchés hors programmes intégrant des critères RSE :						
				2020				21%	-	-	-	2020	0,30%	
				2021				17,5%				2022	34%	
				2022				19,1%				2023	38%	
				2023				24,1%	12,4%	18,7 %		2024	85%	
				2024				24.5%	14,8%	18,8%		2025	100%	
				2025				23,2%	15,2%	17,84%				
				Nombre de déclaration d'accident (avant accord sécurité sociale) :				FTD :						
				Accident du travail :										
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS										
2021	295	0	1		2023	60%								
2022	307	-	2	98	2024	75%								
2023	404	0	1	13	2025									
2024	424	1	2											
2025	386	0	2											

				% de collaborateurs absents pour maladie inférieures ou égales à trois jours rapportés aux effectifs présents moyen annuel : <table><tr><td></td><td>FTVsa</td><td>FTD</td><td>FTP</td><td>FTVS</td></tr><tr><td>2020</td><td>21%</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>2021</td><td>17,5%</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2022</td><td>19,1%</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2023</td><td>24,1%</td><td>12,4%</td><td>18,7%</td><td></td></tr><tr><td>2024</td><td>24.5%</td><td>14,8%</td><td>18,8%</td><td></td></tr><tr><td>2025</td><td>23,2%</td><td>15,2%</td><td>17,84%</td><td></td></tr></table> Nombre de déclaration d'accident (avant accord sécurité sociale) : Accident du travail : <table><tr><td></td><td>FTVsa</td><td>FTD</td><td>FTP</td><td>FTVS</td></tr><tr><td>2021</td><td>295</td><td>0</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>2022</td><td>307</td><td>-</td><td>2</td><td>98</td></tr><tr><td>2023</td><td>404</td><td>0</td><td>1</td><td>13</td></tr><tr><td>2024</td><td>424</td><td>1</td><td>2</td><td></td></tr><tr><td>2025</td><td>386</td><td>0</td><td>2</td><td></td></tr></table> Accidents de trajet : <table><tr><td></td><td>FTVsa</td><td>FTD</td><td>FTP</td><td>FTVS</td></tr><tr><td>2021</td><td>126</td><td>0</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>2022</td><td>135</td><td>0</td><td>0</td><td>-</td></tr><tr><td>2023</td><td>202</td><td>0</td><td>6</td><td>-</td></tr></table>		FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2020	21%	-	-	-	2021	17,5%				2022	19,1%				2023	24,1%	12,4%	18,7%		2024	24.5%	14,8%	18,8%		2025	23,2%	15,2%	17,84%			FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2021	295	0	1		2022	307	-	2	98	2023	404	0	1	13	2024	424	1	2		2025	386	0	2			FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2021	126	0	-	-	2022	135	0	0	-	2023	202	0	6	-				
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																																																																									
2020	21%	-	-	-																																																																																									
2021	17,5%																																																																																												
2022	19,1%																																																																																												
2023	24,1%	12,4%	18,7%																																																																																										
2024	24.5%	14,8%	18,8%																																																																																										
2025	23,2%	15,2%	17,84%																																																																																										
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																																																																									
2021	295	0	1																																																																																										
2022	307	-	2	98																																																																																									
2023	404	0	1	13																																																																																									
2024	424	1	2																																																																																										
2025	386	0	2																																																																																										
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																																																																									
2021	126	0	-	-																																																																																									
2022	135	0	0	-																																																																																									
2023	202	0	6	-																																																																																									
Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Protéger nos équipes	Déplacement dans des zones à risque (départ à l'étranger, zones de conflits etc.)	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Protéger les travailleurs de notre chaîne de valeur	Pratiques illégales mettant en danger la sécurité des employés																																																																																								

			<table><tr><td>2024</td><td>193</td><td>3</td><td>4</td><td></td></tr><tr><td>2025</td><td>175</td><td>1</td><td>3</td><td></td></tr></table>	2024	193	3	4		2025	175	1	3					
2024	193	3	4														
2025	175	1	3														
Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Assurer de bonnes conditions de travail à nos équipes et un dialogue social de qualité Protéger nos équipes	Non accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite	<u>FTVsa :</u> <u>2020</u> : 37,27% des bâtiments étaient partiellement inaccessibles (entrée principale ou accès aux étages ou sanitaire...) 19,87% des bâtiments étaient inaccessibles depuis la rue vers le bâtiment. <u>2021</u> : 20,25% des bâtiments étaient partiellement inaccessibles (entrée principale ou accès aux étages ou sanitaire...) 19,87% des bâtiments étaient inaccessibles depuis la rue vers le bâtiment. <u>2022</u> : 12, 02% des bâtiments étaient partiellement inaccessibles (entrée principale ou accès aux étages ou sanitaire...) 6,90% des bâtiments étaient inaccessibles depuis la rue vers le bâtiment. <u>2023</u> : 59.2% sont totalement conformes 19.1% sont partiellement conformes 19.1% sont non conformes <u>2024</u> 57% sont totalement conformes 23% sont partiellement conformes 20% sont non conformes														

			En 2024, France Télévisions n'a pas renouvelé le bail de certains bâtiments et a conclu de nouveaux bails dans le cadre du projet Campus. <u>2025</u> 65% sont totalement conformes 18% sont partiellement conformes 17% sont non conformes <u>FTD</u> : 0% en 2021 100% en 2023 et 2024 (EOS et Quadrans) En 2025, FTD a emménagé au sein du bâtiment Quadrans, 100% des locaux sont donc totalement conformes. <u>FTP</u> : siège non accessible au PMR. En région les collaborateurs sont dans les mêmes locaux que les collaborateurs du réseau France 3. En 2025, FTP a emménagé au sein du bâtiment Quadrans. 100% de ses locaux parisiens sont donc totalement conformes. En région les collaborateurs sont dans les mêmes locaux que les collaborateurs du réseau France 3. <u>FTVS</u> : En 2025, FTVS a emménagé au sein du bâtiment Quadrans, 100% des locaux sont donc totalement conformes.																																							
Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Protéger nos équipes	Troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux	<table><tr><td></td><td>FTVsa</td><td>FTD</td><td>FTP</td><td>FTVS</td></tr><tr><td>2019</td><td>7</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>2020</td><td>1</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>2021</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>-</td></tr><tr><td>2022</td><td>-</td><td>-</td><td>0</td><td>-</td></tr><tr><td>2023</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>2024*</td><td>17</td><td>0</td><td>0</td><td></td></tr></table>		FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2019	7	-	-	-	2020	1	-	-	-	2021	5	0	0	-	2022	-	-	0	-	2023	3	0	0	0	2024*	17	0	0					
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																						
2019	7	-	-	-																																						
2020	1	-	-	-																																						
2021	5	0	0	-																																						
2022	-	-	0	-																																						
2023	3	0	0	0																																						
2024*	17	0	0																																							

				Le chiffre est disponible en fin de l'année N+1				
--	--	--	--	---	--	--	--	--

*FTD : France Télévisions Distribution / FTP : France Télévisions Publicité/ FTVS : France.tv studio

	FTVSA + Filiales*				Sous-traitants + Fournisseurs																																		
	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque Devoir de Vigilance	KPI	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque DDV	KPI																															
Environnement	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Réduire notre impact carbone	Non prise en compte de la transition énergétique	- <u>Consommation énergétique (électricité) des sites :</u>	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités		Non-respect des normes environnementales d'un prestataire lors d'achat de matériel	-% de marchés hors programmes intégrant des critères RSE :																															
				<table><tr><td></td><td>FTVsa</td><td>FTP</td></tr><tr><td>2020</td><td>57,9MKWh</td><td>1,56MWh</td></tr><tr><td>2021</td><td>57,2MKWh</td><td>1,55MWh</td></tr><tr><td>2022</td><td>57,3MKWh</td><td>1,36MWh</td></tr><tr><td>2023</td><td>56,3MKWh</td><td>1,30MKWh</td></tr><tr><td>2024</td><td>57,3KKWh</td><td>1,11Mkwh</td></tr><tr><td>2025</td><td></td><td>0,91Mkwh</td></tr></table>					FTVsa	FTP	2020	57,9MKWh	1,56MWh	2021	57,2MKWh	1,55MWh	2022	57,3MKWh	1,36MWh	2023	56,3MKWh	1,30MKWh	2024	57,3KKWh	1,11Mkwh	2025		0,91Mkwh	<table><tr><td>2020</td><td>0,30%</td></tr><tr><td>2022</td><td>34%</td></tr><tr><td>2023</td><td>38%</td></tr><tr><td>2024</td><td>85%</td></tr><tr><td>2025</td><td>100%</td></tr></table>	2020	0,30%	2022	34%	2023	38%	2024	85%	2025	100%
								FTVsa	FTP																														
				2020				57,9MKWh	1,56MWh																														
				2021				57,2MKWh	1,55MWh																														
				2022				57,3MKWh	1,36MWh																														
				2023				56,3MKWh	1,30MKWh																														
				2024				57,3KKWh	1,11Mkwh																														
				2025					0,91Mkwh																														
				2020				0,30%																															
2022	34%																																						
2023	38%																																						
2024	85%																																						
2025	100%																																						
<u>FTVsa</u> : La consommation électrique a varié de	FTD :																																						
- -0,93% entre 2020 et 2021	<table><tr><td>2023</td><td>60%</td></tr><tr><td>2024</td><td>75%</td></tr><tr><td>2025</td><td></td></tr></table>	2023	60%	2024	75%	2025																																	
2023	60%																																						
2024	75%																																						
2025																																							
- -0,24 % entre 2021 et 2022																																							
- - 6,1% entre 2022 et 2023																																							
- +1,6% entre 2023 et 2024																																							

	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités		Pollution environnementale dans le cadre des tournages	<u>FTP</u> : La consommation électrique a baissé de - 1,2% entre 2020 et 2021 - 11, 82% entre 2021 et 2022 - 13% entre 2022 et 2023 - 15% entre 2023 et 2024 - 17,78% entre 2024 et 2025* *Déménagement en cours d'année dans la cadre du projet CAMPUS : chiffre de janvier à mai 2025 proratisé sur 12 mois. <u>-Nombre de véhicules et part de véhicules hybrides et électriques :</u> 2021 : 1319 véhicules dont 21% d'hybrides et électriques 2022 : 11171 véhicules dont 25% d'hybrides et électriques 2023 : 1245 véhicules dont 30% d'hybrides et électriques 2024 : les véhicules hybrides et électriques représentent 35% du parc automobiles. FTP : 98% du parc des véhicules sont hybrides ou électriques. FTD : 100% du parc automobiles (2 véhicules) est hybrides ou électriques <u>-Nombre de déplacements professionnels/type (routier, aérien, rail) :</u> La crise sanitaire et les confinements ont contraint l'entreprise à réduire les déplacements de ses collaborateurs. Les données 2020 et 2021 ne sont donc pas représentatives.	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités		Pratiques de tournages d'une société de production non respectueuses de l'environnement	
--	--	--	--	---	--	--	---	--

				FTP : <table><tr><td></td><td>Automobile</td><td>Aérien</td><td>Train</td></tr><tr><td>2023</td><td></td><td>92</td><td>313</td></tr><tr><td>2024</td><td></td><td>81</td><td>882*</td></tr><tr><td>2025</td><td>2444**</td><td>96</td><td>207</td></tr></table> * dont 504 dans le cadre d'un séminaire FTP ** dont VTC et Taxi FTD : <table><tr><td></td><td>Automobile</td><td>Aérien</td><td>Train</td></tr><tr><td>2023</td><td>0</td><td>27</td><td>104</td></tr><tr><td>2024</td><td>1</td><td>27</td><td>109</td></tr><tr><td>2025</td><td>0</td><td>23</td><td>97</td></tr></table> - Emission de gaz à effet de serre des sites : FTVsa : <table><tr><td>FTVsa</td><td>SCOPE 1</td><td>SCOPE 2</td></tr><tr><td>2020</td><td>4568 tonnes de Co2</td><td>9196 tonnes de Co2</td></tr><tr><td>2021</td><td>4982 tonnes de Co2</td><td>8747 tonnes de Co2</td></tr><tr><td>2022</td><td>4696 tonnes de Co2</td><td>8452 tonnes de Co2</td></tr><tr><td>2023</td><td>4191 tonnes de Co2</td><td>7966 tonnes de Co2</td></tr><tr><td>2024</td><td>4001 tonnes de Co2</td><td>8173 tonnes de Co2</td></tr><tr><td>2025</td><td></td><td></td></tr></table>		Automobile	Aérien	Train	2023		92	313	2024		81	882*	2025	2444**	96	207		Automobile	Aérien	Train	2023	0	27	104	2024	1	27	109	2025	0	23	97	FTVsa	SCOPE 1	SCOPE 2	2020	4568 tonnes de Co2	9196 tonnes de Co2	2021	4982 tonnes de Co2	8747 tonnes de Co2	2022	4696 tonnes de Co2	8452 tonnes de Co2	2023	4191 tonnes de Co2	7966 tonnes de Co2	2024	4001 tonnes de Co2	8173 tonnes de Co2	2025						
	Automobile	Aérien	Train																																																										
2023		92	313																																																										
2024		81	882*																																																										
2025	2444**	96	207																																																										
	Automobile	Aérien	Train																																																										
2023	0	27	104																																																										
2024	1	27	109																																																										
2025	0	23	97																																																										
FTVsa	SCOPE 1	SCOPE 2																																																											
2020	4568 tonnes de Co2	9196 tonnes de Co2																																																											
2021	4982 tonnes de Co2	8747 tonnes de Co2																																																											
2022	4696 tonnes de Co2	8452 tonnes de Co2																																																											
2023	4191 tonnes de Co2	7966 tonnes de Co2																																																											
2024	4001 tonnes de Co2	8173 tonnes de Co2																																																											
2025																																																													

				<table><tr><th>FTP</th><th>SCOPE 1</th><th>SCOPE 2</th></tr><tr><td>2019</td><td>79 tonnes de Co2</td><td>232 tonnes de Co2</td></tr><tr><td>2020</td><td>67 tonnes de Co2</td><td>203 tonnes de Co2</td></tr><tr><td>2023</td><td>46,4 tonnes de Co2</td><td>238 tonnes de Co2</td></tr><tr><td>2024</td><td></td><td></td></tr><tr><td>2025</td><td></td><td></td></tr></table> - <u>Consommation d'eau et de papier des sites FTVsa :</u> <table><tr><td>2020</td><td>59 milliers de m3 d'eau et 105 tonnes de papier</td></tr><tr><td>2021</td><td>79 milliers de m3 d'eau et 64 tonnes de papier</td></tr><tr><td>2022</td><td>76 milliers de m3 d'eau et 63 tonnes de papier</td></tr><tr><td>2023</td><td>86 milliers de m3 d'eau et 77 tonnes de papier</td></tr><tr><td>2024</td><td>115 milliers de m3 d'eau et 94 tonnes de papier</td></tr></table> Suite à l'analyse de double matérialité des enjeux CSRD de France Télévisions, la consommation d'eau et de papier du groupe France Télévisions n'est plus suivi.	FTP	SCOPE 1	SCOPE 2	2019	79 tonnes de Co2	232 tonnes de Co2	2020	67 tonnes de Co2	203 tonnes de Co2	2023	46,4 tonnes de Co2	238 tonnes de Co2	2024			2025			2020	59 milliers de m3 d'eau et 105 tonnes de papier	2021	79 milliers de m3 d'eau et 64 tonnes de papier	2022	76 milliers de m3 d'eau et 63 tonnes de papier	2023	86 milliers de m3 d'eau et 77 tonnes de papier	2024	115 milliers de m3 d'eau et 94 tonnes de papier				
FTP	SCOPE 1	SCOPE 2																																		
2019	79 tonnes de Co2	232 tonnes de Co2																																		
2020	67 tonnes de Co2	203 tonnes de Co2																																		
2023	46,4 tonnes de Co2	238 tonnes de Co2																																		
2024																																				
2025																																				
2020	59 milliers de m3 d'eau et 105 tonnes de papier																																			
2021	79 milliers de m3 d'eau et 64 tonnes de papier																																			
2022	76 milliers de m3 d'eau et 63 tonnes de papier																																			
2023	86 milliers de m3 d'eau et 77 tonnes de papier																																			
2024	115 milliers de m3 d'eau et 94 tonnes de papier																																			

				Consommation d'eau et de papier FTP :							
				<table><tr><td>2023</td><td>2317 de m3 d'eau et 1038,84 kg de papier</td></tr><tr><td>2024</td><td>1733 m3 d'eau et 0 tonne de papier</td></tr></table>	2023	2317 de m3 d'eau et 1038,84 kg de papier	2024	1733 m3 d'eau et 0 tonne de papier			
2023	2317 de m3 d'eau et 1038,84 kg de papier										
2024	1733 m3 d'eau et 0 tonne de papier										
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités		Couverture d'évènements à risque portant atteinte à l'environnementale								

*FTD : France Télévisions Distribution / FTP : France Télévisions Publicité/ FTVS : France.tv studio

	FTVSA + Filiales*				Publics			
	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque Devoir de Vigilance	KPI	Enjeu RSE	Enjeu CSRD	Macrorisque DDV	KPI
Contenu des programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Proposer des programmes mettant en avant l'environnement et les grands sujets de société	Incohérence entre l'engagement environnemental du groupe et le contenu de sa grille (émissions et publicités)		Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Protéger nos téléspectateurs Parler à tous les français	Programmes non adaptés à un jeune public	Nombre de saisine du CSA/Arcom en 2021 : 0 2022 : 0

	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Proposer des programmes mettant en avant l'environnement et les grands sujets de société Représenter la société dans nos programmes	Manquements à l'égalité homme/femme et à la représentativité des minorités dans les spots publicitaires et dans les programmes.	<u>Nombre d'expertes sur les antennes de FTVsa :</u> <table><tr><td></td><td>France 2</td><td>France 3</td></tr><tr><td>2020</td><td>29,5</td><td>35%</td></tr><tr><td>2021</td><td>64,6%</td><td>63,9%</td></tr><tr><td>2022</td><td>62,9%</td><td>63,1%</td></tr></table> <u>Premiers rôles féminins dans les fictions : 50%</u> <u>Baromètre CSA</u> Personnes perçues comme étant en situation de handicap à l'antenne : 2021 : 0,7% Personnes perçues comme non blanches à l'antenne : 2021 : 17%		France 2	France 3	2020	29,5	35%	2021	64,6%	63,9%	2022	62,9%	63,1%	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Protéger nos téléspectateurs	Non prise en charge des alertes remontées par les publics via les dispositifs en place	
	France 2	France 3																		
2020	29,5	35%																		
2021	64,6%	63,9%																		
2022	62,9%	63,1%																		
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes		Non-respect de la Charte des antennes du groupe (pluralisme, respect de la personne et de la dignité etc...)	Nombre de saisine du CSA/Arcom en 2021 : 0 2022 : 0																

*FTD : France Télévisions Distribution / FTP : France Télévisions Publicité/ FTVS : France.tv studio

5. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Le groupe France Télévisions a déployé en septembre 2018 un dispositif d'alerte interne dans le cadre de la loi Sapin II. Ce dispositif d'alerte interne prévoyait déjà la possibilité de déposer des alertes pour des faits de harcèlement et de discrimination, et pour toute violation grave et manifeste d'une loi ou d'un règlement en matière d'hygiène, santé, sécurité au travail ou environnement.

En 2020, France Télévisions, après consultation des organisations syndicales représentatives du personnel, a fait le choix d'élargir officiellement ce dispositif d'alerte à la loi sur le devoir de vigilance et donc de l'ouvrir aux parties prenantes extérieures.

L'objectif est de disposer d'un seul dispositif d'alerte pour le groupe.

La procédure d'alerte a été revue afin de tenir compte des dispositions de la loi sur le Devoir de vigilance.

En 2023, la procédure d'alerte a été mise à jour afin de prendre en compte les apports de la loi Wasserman du 21 mars 2022 et du décret du 3 octobre 2022.

Le dispositif d'alerte interne du groupe France Télévisions permet d'exprimer toute inquiétude concernant des faits ou des comportements :

- Violant des lois ou règlements,
- Contraires au code de conduite anti-corruption du groupe,
- Portant gravement atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement et résultant des activités de France Télévisions et de ses filiales ainsi que des activités de leurs sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Le dispositif d'alerte de France Télévisions, la plateforme *"J'alerte", la ligne éthique de France Télévisions*, est un canal de signalement confidentiel et sécurisé.

Cette plateforme est accessible depuis :

- L'intranet de France Télévisions
- Le site institutionnel <https://www.francetelevisions.fr/et-vous>
- Directement via l'adresse : <https://alerte.francetelevisions.fr/>

Une procédure de lancement d'alerte spécifique à cette plateforme a été mise en place. Elle est accessible à tout moment sur l'intranet de France Télévisions ainsi que sur le site institutionnel. Une campagne de communication et de sensibilisation a été menée en 2020 à destination des collaborateurs internes du groupe. En septembre 2023, une motion design présentant le dispositif d'alerte du groupe à destination des parties prenantes a été mise en ligne sur le site institutionnel de France Télévisions.

En septembre 2024, une nouvelle campagne de communication sur la plateforme d'alerte à destination des collaborateurs a été lancée.

Conformément à la loi Sapin II et à la loi visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte, dite loi Wasserman, France Télévisions prévoit dans son dispositif que les lanceurs d'alerte ne feront pas l'objet de sanctions ni de mesures discriminatoires pour avoir lancé une alerte. De plus France Télévisions met tous les moyens en œuvre pour assurer la protection des données à caractère personnel, la confidentialité des lanceurs d'alerte et des informations transmises.

Par ailleurs, d'autres canaux de signalement en matière de harcèlement et de comportements sexistes sont en place dans l'entreprise et ont vocation à continuer d'exister en plus du dispositif d'alerte.